

PAR COURRIEL

Montréal, le 9 septembre 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 4 septembre 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 septembre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements historiques suivants, concernant tout permis détenu, le cas échéant, par les personnes, entreprises ou noms d'exploitation liés à
UnityLoans, Gestion Unité / Gestion Unite, Cain King, « LENDER X », le NEQ 2281356420, ou tout autre nom légal ou nom d'exploitation associé à ces identifiants :

- Confirmer :
 1. si l'un de ces noms, personnes ou identifiants était associé à un permis délivré par l'Office au 2026;
 2. dans l'affirmative, le numéro de permis, le nom légal exact du titulaire, les autres noms ou noms d'exploitation associés, la catégorie de permis et l'établissement ou l'adresse auxquels le permis était rattaché;
 3. si le permis était valide et en vigueur le 2026;
 4. la date initiale de délivrance ou de prise d'effet et, le cas échéant, l'historique de renouvellement, d'expiration, de suspension, d'annulation, de révocation ou de non-renouvellement;
 5. par écrit, qu'aucun permis correspondant n'existait au 2026.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les renseignements que nous détenons en lien avec votre requête, en suivant la numérotation ci-dessus.

1. Le commerçant Gabriel, Gary (NEQ 2280170194, autres noms : Gary Gabriel Marketing, Prêts Unités et Unityloans) est titulaire d'un permis de prêteur d'argent (numéro 17499-1), valide du 15 octobre 2024 au 30 septembre 2026.

2. En plus des renseignements fournis ci-dessus, sachez que ce permis est délivré au nom de Gary Gabriel, sous sa personne, et que l'établissement principal déclaré pour l'obtention du permis est le 36, rue Ahsennenhson à Kanesatake (Québec).
3. Voir les renseignements fournis au point 1.
4. Le permis a été délivré le 15 octobre 2024 et il est toujours en vigueur aujourd'hui, sans interruption.
5. Voir les renseignements fournis au point 1.

Veillez noter que nous ne détenons aucun renseignement au sujet du commerçant King, Cain (NEQ 2281356420).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Elyse Pepin-Laporte
Responsable de l'accès à l'information

p. j.